

# BONNES PRATIQUES ET APPROFONDISSEMENT DES EXIGENCES DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Formations courtes qualifiantes : Droit

---

Cette formation permet d'acquérir les fondamentaux juridiques, opérationnels et techniques nécessaires au bon déploiement d'un système d'IA. La réglementation européenne définit un cadre spécifique d'obligations en fonction du risque du système et de l'opérateur concerné. La formation est une initiation pour comprendre et être à jour du cadre réglementaire autour de la mise en conformité d'un système d'IA à haut risque et des différentes mesures applicables aux autres types de systèmes d'IA.

La mise en œuvre de ces règles ne doit cependant pas plonger les acteurs économiques dans l'insécurité juridique ni entraver l'innovation.

**Prochaines sessions (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :**  
**12-13 juin 2026 - à distance**  
**20-21 novembre 2026 - à distance**

Durée : 2 jours  
Tarif : 980 € net de taxe

**# Les inscriptions sont ouvertes**



# JE M'INSCRIS

# Les inscriptions sont ouvertes.

**Information :** formations.courtes1@univ-paris1.fr

## Infos pratiques

**Composante :** Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

## Présentation

### Objectifs

Cette formation a pour objectif de comprendre et d'appréhender les dispositions prévues par le **Règlement sur l'intelligence artificielle** (RIA), publié le 12 juil. 2024 et entrant en **application le 02 août 2026**, relatif à la mise sur le marché ou la mise en service de systèmes d'IA, et les différentes obligations nécessaires à mettre en œuvre au sein des **administrations**, des **entreprises** et de **toutes entités** souhaitant déployer des **systèmes d'intelligence artificielle**, voire utiliser des modèles d'**intelligence artificielle générative** (ChatGPT, DeepSeek, Gemini, Mistral, etc.).

### Savoir-faire et compétences

- Connaissance du cadre juridique relatif aux systèmes d'IA (SIA) ;
- Étude de la notion de système d'IA, en fonction du risque et des différents rôles ;
- Maîtrise des grands principes du RIA, dont les SIA à haut risques et ceux interdits ;
- Connaissance des obligations applicables aux modèles d'IA (not. IA génératives) ;

- Connaissance des obligations de transparence applicables à certains systèmes d'IA ;
- Acquisition d'une vision stratégique et opérationnelle en matière de gouvernance de la démarche intégrée à une personne morale.

### Les + de la formation

**Plus de 80 % de nos intervenants sont des professionnels du secteur.**

## Organisation

### Contrôle des connaissances

Quiz et exercices pratiques (à l'oral ou à l'écrit)

### Membres de l'équipe pédagogique

**Bertrand Cassar** : responsable pédagogique, professeur associé, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

[✉ ## bertrand.cassar@univ-paris1.fr](mailto:bertrand.cassar@univ-paris1.fr)

**Francesca Martini** : juriste, experte en droit du numérique et de l'intelligence artificielle

**Valérie Chavanne** : avocate au barreau de Paris, déléguée à l'éthique du numérique et experte de la conformité et de la gouvernance de l'intelligence artificielle

**Pascal ALIX**, avocat au barreau de Paris, doctorant en droit de l'intelligence artificielle et enseignant à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Responsables des services informatiques ou de la cybersécurité (DSI/RSSI)
- Directeur des données et/ou de l'intelligence artificielle (CDO/CAIO)
- Experts concernés par l'un des domaines prévus par l'annexe III du RIA
- Étudiants en droits

## Admission

### Conditions d'admission

#### Pré-requis :

Formation juridique de niveau Master 1 ou équivalent **ou** pratique professionnelle en tant que délégué à la protection des données.

### Modalités d'inscription



**JE M'INSCRIS**

Information : [formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)

**Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre référente handicap : [rafcps@univ-paris1.fr](mailto:rafcps@univ-paris1.fr)**

**Nous pouvons adapter le parcours de formation à votre situation.**

### Public cible

- Délégués à la protection des données (DPD, *Digital Protection Officer* [DPO])
- Délégués à l'éthique numérique (DEN, *Digital Ethics Officer* [DEO])
- Directeurs juridiques
- Avocats, magistrats ou professionnels du droit
- Responsables ou chargés de conformité

### Tarifs

980 € net de taxe

Intra possible, nous consulter : [formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)